



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 29 juin 2026

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Antoine BABU, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Madame Julie CHARLES, Monsieur Jean-Paul DAVID, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Bryan MASSON, Madame Marika ROMAN, Monsieur Michel ROSSI, Madame Françoise SOULIMAN, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jacky EVERAERDT, Madame Marie-Amélie GINESY, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Frédéric POMA, Monsieur Hervé ROMANO, Madame Florence SIMON, Monsieur Antoine VERAN,

Procurations :

RAPPORT N° 26-5 - Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) - Élection des délégués au Comité syndical

Par délibération en date du 11 juin 2010, le conseil d'administration a autorisé l'adhésion du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) au syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) qui assure notamment l'exploitation de moyens informatiques et de solutions logicielles.

Dans ce cadre, chaque commune ou établissement public est représenté au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus par l'assemblée délibérante de chaque commune ou établissement représentés.

Aussi, à l'occasion de cette première réunion du conseil d'administration, il vous est proposé de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant en charge de représenter le SDIS 06 au sein du comité syndical du SICTIAM.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant en charge de représenter le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes au sein du comité syndical du SICTIAM à main levée.

M. le président du conseil d'administration ayant reçu les candidatures de Mme Marie BENASAYAG en qualité de titulaire et M. Jacky EVERAERDT en qualité de suppléant et en l'absence d'autres candidatures, Mme Marie BENASAYAG et M. Jacky EVERAERDT sont respectivement déclarés élus en qualité de titulaire et de suppléant à l'unanimité des votants pour représenter le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes au sein du comité syndical du SICTIAM.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY